

La Caf des Deux-Sèvres soutient l'activité des assistantes maternelles

Depuis janvier 2025, la Caf des Deux-Sèvres accentue son soutien pour les assistantes maternelles avec deux nouvelles mesures : un kit de bienvenue, financé par la Caf, est désormais distribué par les Relais petite enfance (Rpe) aux assistantes maternelles nouvellement agréées et une aide au renouvellement de matériel de 500€ peut être demandée par les assistantes maternelles exerçant depuis plus de 5 ans.

L'accueil par une assistante maternelle à domicile ou en Maison d'assistantes maternelles (Mam) constitue le premier mode d'accueil des enfants de moins de 3 ans. En complément des prestations légales versées aux parents qui recourent à une assistante maternelle, la Caf soutient les professionnelles par le versement d'aides financières et les accompagne grâce à l'offre de service de monenfant.fr et des Relais petite enfance. Ce soutien permet, in fine, de les accompagner dans l'exercice de leur fonction et d'améliorer l'attractivité du métier.

Les aides proposées par la Caf des Deux-Sèvres :

Pour les assistantes maternelles récemment agréées, une prime d'installation de 1200€ est versée pour compenser le coût d'achat de matériel de puériculture nécessaire à l'accueil de jeunes enfants. Depuis mars 2025, un kit de bienvenue, financé par la Caf, a été imaginé et sera distribué par les Relais petite enfance. Dans ce kit, sous la forme d'un totebag, elles pourront retrouver des livres (sur la motricité libre et les émotions de l'enfant), les contacts institutionnels, des liens vers des ressources et de la documentation utile à l'exercice de leur profession.

Dans le cadre de sa politique d'Action Sociale, la Caf des Deux-Sèvres propose une deuxième nouveauté depuis janvier 2025. Une nouvelle aide de 500€, pour les professionnelles exerçant le métier depuis plus de 5 ans leur permettra de les aider à renouveler leur matériel et financer des jeux, du matériel pédagogique, de l'aménagement d'espaces extérieurs, de l'électroménager...95 demandes ont déjà été déposées depuis le lancement de l'aide.

Enfin, un prêt à taux 0 peut également être sollicité par les assistantes maternelles afin d'effectuer des travaux à leur domicile pour améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis, dans la limite de 10 000€.

Réforme du complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

Dans le cadre du Service public de la petite enfance, déployé depuis le 1er janvier 2025, une réforme du complément mode de garde interviendra en septembre 2025. Le Cmg est versé aux parents employant une assistante maternelle, ayant recours à la garde à domicile ou à une micro-crèche pour financer une partie des dépenses liées à la garde d'un enfant jusqu'à ses 6 ans.

La réforme permettra de lever certains freins financiers connus aujourd'hui et de mieux s'adapter aux besoins des familles grâce à 3 nouvelles mesures : une modification du mode de calcul pour les familles aux revenus modestes et/ou avec d'importants besoins en garde, une extension jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales et un partage du Cmg pour les parents en résidence alternée.

Les ressources utiles

monenfant.fr

monenfant.fr, est le site public de référence dans la recherche d'un mode d'accueil pour les parents. Les assistantes maternelles doivent obligatoirement être référencées sur ce site et renseigner leurs disponibilités pour aider les parents lors de leur recherche d'un mode d'accueil.

Les Relais petite enfance

Les Relais petite enfance (Rpe) sont des lieux de proximité, d'information, de rencontre et d'échanges, qui s'adressent à la fois aux parents en recherche d'un mode d'accueil et aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles agréées et garde à domicile). Les Rpe accompagnent les professionnels en organisant des ateliers d'éveil, en facilitant leur départ en formation, en leur donnant des conseils liés à l'exercice du métier et en les accompagnant dans la démarche d'inscription et actualisation sur monenfant.fr

Les chiffres clés en Deux-Sèvres



16M€ versés en faveur de la petite enfance par la Caf
(54% du budget Action Sociale)

Source : Caf 2024



30 Relais petite enfance

1 224 501€ versés pour le fonctionnement des Rpe
par la Caf des Deux-Sèvres

Source : Caf 2023



70,3%

taux de couverture en mode d'accueil pour les moins de
3 ans (66% Nouvelle-Aquitaine, 60,3% au national)

Source : Caf 2022



1301 assistantes maternelles

80% des places d'accueil des jeunes enfants
sont couvertes par les assistantes maternelles

64 premiers agréments

2024

-6,3% par an du nombre d'assistantes maternelles

Source : Caf 2023



4859 allocataires bénéficiaires du complément mode de garde

38,6M€ versés à ce titre

Source : Caf 2023



6709 parents employeurs d'assistantes maternelles

Source : FEPEM 2022

Contact presse :

Fanny DURAND - 06 09 92 97 04 - communication@caf79.caf.fr